



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 A 18H30

Salle Serge Reggiani

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-
QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER,
Mme Florence CAILLEUX, M. Rachid CHELBI, Adjoints,
MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Audrey
LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, Liseline
DAILLY-LAVOINE, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Mélanie DELGOVE, Sylvie DELÉPINE, M.
Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Jean VENEL qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH ;
Mme Chantal MOREL qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER ;
M. Harold DUBUISSON qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Richard DENOUN qui a donné procuration à M. Cédric MOMPACH.

Était absent excusé :

M. Fabien LESPAGNOL

Mme Audrey LAVACRY a été nommée Secrétaire de Séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA PLAGE – AVENANT 2 – NGE GC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise NGE GC, pour un montant de 182 990.25€ HT, soit 219 588.30€ TTC et tout document associé.

Nombre de suffrages : 26
 Nombre de voix pour : 26
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

5. - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT

DÉSIGNATION DE L'ÉLU RÉFÉRENT FORÊT-BOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉSIGNE comme élu référent forêt-bois M. Philippe POUSSIER.

Nombre de suffrages : 26
 Nombre de voix pour : 26
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7. - FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°4 du budget de la Ville du Tréport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article budgétaire	Montant	Objet	Article budgétaire	Montant	Objet
023 01 AG	- 66 151,00 €	virement à SI	74835 01 FIS	7 092,00 €	Compens° TH
6574 025 ASSO	- 28 000,00 €	subv aux asso	70383 822 V4	- 10 000,00 €	Stationnement
657362 020 AG	50 000,00 €	subv CCAS	7062 314 SP	- 12 000,00 €	red servic culturel
60632 020 AG	- 22 000,00 €	fournitures petit équip	7066 64 H	- 4 000,00 €	red servic social
			7067 251 RS	- 7 000,00 €	red serv pér et ens
			7336 020 AG	- 20 000,00 €	droits de place
			7448 01 FIS	- 20 243,00 €	jeux casino
TOTAL	- 66 151,00 €			-66 151,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2151 822 P327	219 589,00 €	Requalif Plage	1323 020 P352	21 786,00 €	Dpt Chapelle
			1323 324 P321	34 613,00 €	Dpt Eglise baie 6
			1323 212 P151	12 952,00 €	Dpt LDM
			1323 824 P427	66 389,00 €	Dpt Quai Carnot
			1323 822 P327	150 000,00 €	Dpt Plage 2ème t

			021 01 AG	- 66 151,00 €	viremt de SF
TOTAL	219 589,00 €		TOTAL	219 589,00 €	

Nombre de suffrages : 26
 Nombre de voix pour : 26
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention d'équilibre de 50 000€ au C.C.A.S. pour la prise en charge des dépenses supplémentaires liées à l'acquisition d'équipements type gants, gel et masques pour les aides à domicile ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 657362 du budget général de la commune.

Nombre de suffrages : 26
 Nombre de voix pour : 26
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.10 DIVERS

TARIFS 2021

TARIFS DES MARCHÉS, VENTES AU DÉBALLAGE HORS ZONE MARCHÉ - MARCHÉS ARTISANAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE**, comme suit, **LES TARIFS DES MARCHES à compter du 1^{er} janvier 2021 :**
 - ✓ Abonnement, par mètre linéaire et par mois 5,80 €
Payable d'avance,
 - ✓ Emplacement passager
Le mètre linéaire, par marché..... 1,40 €
- **FIXE**, comme suit, **LES TARIFS DU MARCHÉ ARTISANAL DU CAMPING MUNICIPAL LES BOUCANIERS, LES MERCREDIS ET DIMANCHES MATIN DE 9H00 A 13H00 (JUILLET ET AOUT).**
 - ✓ Abonnement, par mois..... 5,80 €

Cette redevance sera encaissée en début de chaque mois : juillet et août, par le régisseur des droits de places des marchés.

- **FIXE**, comme suit, **LES TARIFS DU MARCHÉ ARTISANAL DU QUARTIER DES CORDIERS LE JEUDI DE 17H00 A 22H00 EN JUILLET ET AOUT.**
 - ✓ Abonnement par mètre linéaire pour les 2 mois 11,20 €

Cette redevance sera encaissée en début de saison estivale par le régisseur des droits de places des marchés.

Nombre de suffrages : 26

Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS » - TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** pour le camping municipal « Les Boucaniers », à compter du 1^{er} janvier 2021,
 - Les tarifs des emplacements camping et camping-cars ;
 - Les tarifs des locations de chalets du camping ;
 - Les tarifs des matériels, mobiliers et prestations divers.Voir annexes 1, 2, 3
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à évaluer et apprécier les situations exceptionnelles et à décider de l'octroi d'une réduction à titre commercial et de dédommagement, en cas d'incident ou de désagrément subi par un client à l'occasion d'un séjour au sein de l'établissement.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DÉMONSTRATIONS, VENTES PUBLICITAIRES CAMPING - TARIF

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2021, à 11,00 €/jour le montant de la redevance qui sera demandée aux personnes désirant effectuer des démonstrations ou ventes publicitaires à l'intérieur du Camping Municipal.
- **PRÉCISE** qu'une demande d'autorisation devra obligatoirement être présentée en Mairie, avant toute installation, pour accord.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE ANNÉE 2021/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE**, comme suit, par année, les DROITS D'INSCRIPTION qui seront perçus à l'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, POUR LA SCOLARITÉ 2021/2022, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.

A) - FORMATION MUSICALE ET JARDIN MUSICAL

Elève du Tréport	33.20 €
Elève hors commune	47.40 €

B) - DISCIPLINES INSTRUMENTALES – VOCALES ET DANSES

1 - INSTRUMENTS D'HARMONIE

(Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Percussions)

Elève du Tréport sans location instrument	41.10 €
Elève du Tréport avec location instrument	80.10 €
Elève hors commune sans location d'instrument	57.50 €
Elève hors commune avec location d'instrument	115.80 €

2 - INSTRUMENTS AUTRES

(Accordéon, Piano, Violon, Violoncelle, Contrebasse, Guitare classique, Guitare électrique, Guitare basse)

Elève du Tréport sans location d'instrument	124.40 €
Elève du Tréport avec location d'instrument	162.20 €
Elève hors commune sans location d'instrument	306.00 €
Elève hors commune avec location d'instrument	346,80 €

3 - COURS DE TECHNIQUE VOCALE

Elève du Tréport	52.00 €
Elève hors commune	66.60 €

4 - CHORALES ADULTES

Elève du Tréport	45.50 €
Elève hors commune	53.00 €

5 - COURS DE DANSE CLASSIQUE ET JAZZ CONTEMPORAIN

Elève du Tréport	45.00 €
Elève hors commune	103,00 €

6 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pour l'apprentissage d'une deuxième discipline :

- Le droit de la 2^{ème} inscription bénéficiera d'une réduction de 25 %

Pour l'apprentissage d'une troisième discipline :

- Le droit de la 3^{ème} inscription bénéficiera d'une réduction de 50 %

7 - TARIF FAMILLES NOMBREUSES

Les réductions suivantes seront appliquées :

- ✓ 2^{ème} inscription, réduction de 10 %
- ✓ 3^{ème} inscription, réduction de 15 %
- ✓ 4^{ème} inscription, réduction de 25 %
- ✓ 5^{ème} inscription, réduction de 50 %

CES REDEVANCES SONT PAYABLES AU TRIMESTRE SOIT : 15 DECEMBRE - 15 FEVRIER - 15 MAI, A COMPTER DE LA DATE D'INSCRIPTION.

c) - DISPOSITIONS DIVERSES

- ✓ Le personnel communal, domicilié hors commune, et ses enfants bénéficieront du tarif « Elève domicilié au Tréport ».
- ✓ Les élèves de l'Ecole de Musique qui participent à l'orchestre d'harmonie ne payent pas la location d'instrument.
- ✓ Les élèves de la Commune de Mers-les-Bains bénéficieront du tarif « Elèves domiciliés au Tréport ».
- ✓ Les disciplines collectives (Orchestre Junior - Musique de Chambre - Atelier Jazz - Atelier Musiques actuelles) sont gratuites.
- ✓ Les chorales adultes et enfants sont gratuites pour les personnes déjà inscrites dans une autre discipline.
- ✓ Pour l'élève qui arrête les cours pendant l'année scolaire, le reliquat de la cotisation annuelle est du.

Nombre de suffrages :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET MISE À DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET MATÉRIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **FIXE les tarifs de locations, à compter du 1^{er} JANVIER 2021 (voir annexe 4)**

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

VENTE DES ANCIENNES CHAISES EN TISSU DE LA SALLE REGGIANI – CHARIOTS DE RANGEMENT ET BARRES D'ESPACEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la vente des anciennes chaises de la salle Reggiani, ainsi que les chariots de rangement et barres d'espacement aux tarifs suivants :
 - ✓ Chaises : 48€
 - ✓ Chariots : 577€
 - ✓ Barres d'espacement : 15€

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESTAURATEURS, CAFÉS ET COMMERCE N'AYANT PU EXERCER LEUR ACTIVITÉ EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EXONÈRE** du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public, à compter du 1^{er} novembre 2020. Cette exonération concernera notamment :
 - Les terrasses,
 - Les chevalets,
 - Les commerçants ambulants,) à l'exception des
 - Les abonnements des marchés de plein vent)denrées alimentaires
 - Les manèges, etc.
- **REMBOURSE** aux occupants du domaine public éligibles, le cas échéant, les sommes déjà acquittées sur cette même période.
- **MAINTIENT** cette exonération jusqu'à la fin d'année 2020.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

EXONÉRATION DES LOYERS POUR LES COMMERÇANTS N'AYANT PU EXERCER LEUR ACTIVITÉ EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EXONÈRE** du paiement des loyers, les commerçants occupant, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, des locaux, propriétés de la Ville du Tréport, à compter du 1^{er} novembre 2020.
- **REMBOURSE** aux commerçants, locataires de la Ville du Tréport, le cas échéant, les sommes déjà acquittées sur cette même période.

- **MAINTIENT** cette exonération jusqu'à la fin d'année 2020.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - EXONÉRATION DE LA FACTURATION DU 4^E TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2020 EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EXONÈRE** du paiement de la facturation du 4^e trimestre de l'année 2020 l'ensemble des familles bénéficiant des prestations de l'école municipale de musique et de danse.
- De **REMBOURSER** le cas échéant, les sommes déjà acquittées pour cette même période.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

8- DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.3 VOIRIE

DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE CONVENTION « CYCLE COMPLET » AVEC L'A.N.T.A.I

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention « cycle complet » avec l'A.N.T.A.I. pour une durée de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023, ainsi que les éventuels avenants à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater le coût des prestations exécutées par l'A.N.T.A.I. selon les tarifs en vigueur.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

EFFACEMENT DE RÉSEAUX ROUTE DE MESNIL-VAL - ADOPTION AVANT-PROJET SDE 76 ET CONVENTION VILLE DU TRÉPORT/SDE76

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet présenté par le SDE 76 ;
- **INSCRIT** la dépense d'investissement au budget communal pour un montant de 176 665.24€ TTC ;
- **DEMANDE** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Nombre de suffrages :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8.8 ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – CCVS – ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2019 établi par la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – SMABL – ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2019 établi par le SMABL et les délégués VEOLIA et HYDRA ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer le SMABL.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – VÉOLIA – ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2019 établi par le délégué VEOLIA ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer le SIUAEP de la Basse-Bresle.

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

CANDIDATURE AU PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la candidature groupée des Villes d'Eu et du Tréport au dispositif « Petites Villes de Demain »,
- **AUTORISE M.** le Maire à transmettre le dossier de candidature Petites Villes de Demain, pour les communes d'Eu et Le Tréport, à la Préfecture de Seine-Maritime avant le 20 novembre 2020.
- **AUTORISE M.** le Maire ou son suppléant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

Nombre de suffrages :	26
Nombre de voix pour :	26
Nombre de voix contre :	0

Abstention : 0

9.4 VŒUX ET MOTIONS

MOTION APPELANT LE GOUVERNEMENT À ORGANISER UNE CONCERTATION AVEC LES GROUPES FRANÇAIS DU LUXE AFIN QU'ILS JOUENT LA CARTE DU PATRIOTISME INDUSTRIEL VIS-À-VIS DE LA FILIÈRE DU FLACONNAGE DE LA VALLÉE DE LA BRESLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** la motion qui demande expressément au Gouvernement, via le Ministère de l'Économie et des Finances, d'organiser rapidement sous son égide une concertation sur le rapatriement de commandes et sur toutes les mesures de patriotisme industriel entre, d'une part, les représentants des groupes français du luxe, notamment LVMH, LORÉAL, YVES ROCHER principaux donneurs d'ordre de nos entreprises, et, d'autre part, les acteurs de la filière du flaconnage de la vallée de la Bresle, leurs fournisseurs.

Nombre de suffrages : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS ORALES

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire et des autorisations de déplacement, Madame Anne-Marie TRÉPÉ demande si des contrôles ont été effectués.

Monsieur le Maire répond qu'au départ, peu de contrôles ont été effectués, mais lors de la 3^{ème} audio-conférence menée par Monsieur le Préfet vendredi dernier, celui-ci a demandé aux forces de l'ordre de procéder à de nombreux contrôles. Ainsi ce week-end, la gendarmerie du Tréport a effectué des contrôles au rond-point d'entrée de ville, près de la gendarmerie, sur la place de Floques mais également au rond-point de la mairie du Tréport.

Le Maire souhaite à tous les membres de l'assemblée une bonne soirée et les remercie de leur présence.
La séance est levée à 19 heures 45.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal line, written over a circular official stamp of the Mairie du Tréport. The stamp contains the text 'MAIRIE DU TRÉPORT' and the number '76419'.

Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le 23 NOV. 2020



Camping Municipal « Les Boucaniers *** »

Tarifs des emplacements camping et camping-cars - Année 2021 (toutes taxes incluses)

	Basse saison Nuitées du 01.01 au 28.03 et du 02.10 au 31.12	Moyenne saison Nuitées du 29.03 au 02.07 et du 30.08 au 01.10	Haute saison Nuitée du 03.07 au 29.08
Forfait Randonneur : 1 personne + 1 tente (sans électricité)		8,70 €	11,00 €
Forfait 2 personnes + caravane / tente + véhicule (sans électricité)		16,60 €	18,00 €
Forfait 2 personnes + camping-car (sans électricité)		14,30 €	16,40 €
Forfait camping-car ou caravane : Electricité incluse	15,00 €		
Suppléments aux forfaits :			
Electricité 6 A		4,90 €	4,90 €
Enfant 3 à 12 ans		3,00 €	3,10 €
Adulte supplémentaire		4,60 €	5,20 €
Voiture ou moto supplémentaire / remorque avec véhicule		4,00 €	4,90 €
Animaux (par nuit et par animal)		1,40 €	1,70 €
Garage mort : caravane, camping-car, mobil-home			
sur emplacement	3,50 €	3,50 €	13,00 €
sur zone de parking	2,50 €	2,50 €	2,50 €

La perte du badge est facturée 15 € conformément au tarif fixé par délibération du conseil municipal.

⇒ RÉDUCTIONS (non cumulables)

Longs séjours : pour les réservations à la semaine :

-10% pour 2 semaines consécutives ; -15% pour 3 semaines consécutives ; -20% pour 4 semaines consécutives et plus

Séjours professionnels, CE partenaires, membre CNAS, agents municipaux de la Ville du Tréport ainsi que les personnes dont la résidence principale est au Tréport : -20 % sur présentation d'un justificatif.

Participants à un évènement à caractère sportif, culturel, loisirs, solidarité : -10 % sur présentation d'un justificatif.

Camping-cars toutes associations : (départementales, régionales, nationales et internationales). -10% sur présentation d'une carte.

Modes de règlements acceptés : carte bancaire, chèques vacances (ANCV), numéraire, chèques.



Camping Municipal « Les Boucaniers *** »

Tarifs des locations de chalets - Année 2021

(Toutes taxes comprises)

Chalets 1 chambre (4 pers max): Littoral, Falaise, Horizon

Chalets 2 chambres (6 pers max) : Albâtre, Pêcheur, Galet, Equinoxe, Phare, Marée, Baignéaire, Maritime

	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	Nuitées du 01.01 au 28.03 et du 02.10 au 31.12		Nuitées du 29.03 au 02.07 et du 30.08 au 01.10		Nuitées du 03.07 au 29.08	
	Chalets 1 ch.	Chalets 2 ch	Chalets 1 ch	Chalets 2 ch	Chalets 1 ch	Chalets 2 ch
La nuitée (2 nuits consécutives au minimum)	40 €	50 €	52 €	63 €	69 € ⁽¹⁾	87 € ⁽¹⁾
Middle-week (4 nuits du lundi au vendredi)	126 €	158 €	162 €	203 €		
Une semaine	209 €	261 €	310 €	390 €	448 €	561 €

⁽¹⁾En haute saison : ouverture des réservations à la nuitée à partir du 12 juin

Non inclus :

- Les animaux : 3 € par animal et par nuit (maximum 2 animaux par chalet)

⇒ RÉDUCTIONS (non cumulables)

Longs séjours : pour les réservations à la semaine : -10% pour 2 semaines consécutives ; -15% pour 3 semaines consécutives ; -20% pour 4 semaines consécutives et plus

Séjours professionnels, CE partenaires, membre CNAS, agents municipaux de la Ville du Tréport ainsi que les personnes dont la résidence principale est au Tréport : -20 % sur présentation d'un justificatif.

Participants à un évènement à caractère sportif, culturel, loisirs, solidarité : -10 % sur présentation d'un justificatif.

Camping-cars toutes associations : (départementales, régionales, nationales et internationales). -10% sur présentation d'une carte. Deux cautions sont demandées à l'arrivée et restituées sur place ou par courrier : **200 €** et **50 €** (acceptées par chèque, numéraire ou carte bancaire). En cas de dégradations constatées, les matériels, mobiliers et prestations seront facturés conformément aux tarifs fixés par délibération du conseil municipal.

La perte du badge est facturée 15 €.

**TARIFS DES MATÉRIELS, MOBILIERS
ET PRESTATIONS DIVERS**



Libellé des matériels et prestations	Prix TTC
Abattant de WC	49,30 €
Adaptateur	9,15 €
Assiette à dessert	0,98€
Assiette creuse	1,02€
Assiette plate	1,02€
Autocuiseur	70,68 €
Bacs à glaçons	0,90 €
Badge	15,00 €
Balai "poils"	1,86 €
Banquette BZ	345,62 €
Banquette Clic Clac	299,99 €
Barillet	32,40 €
Bol	1,32 €
Brosse balai	2,22 €
Brosse wc +socle	3,12 €
Cafetière électrique	33,48 €
Casse -noix	3,78 €
Casserole 14 cm	6,06 €
Casserole 16 cm	7,14 €
Casserole 18 cm	8,10 €
Casserole 20 cm	9,18 €
Cendrier	1,02€
Chaise salon jardin	9,22 €
Chope	1,14€
Clé porte bungalow	5,00 €
Cloche micro ondes	1,08 €
Coquetiers	2,14 €
Corbeille à pain	1,86 €
Couette 140x200	21,48 €
Couette 220x240	35,88 €
Couteau à rivets	1,26 €
Couteau à viande	1,54€
Couvercle 12/16	2,34 €
Couvercle 16/20	3,18 €
Cuillère à café	0,80€
Cuillère à potage	1,04€
Cuillère en bois	1,38 €
Dessous de plat	1,44 €
Détecteur de fumée	30,00 €
Doubles rideaux	353,54 €
Faitout	19,08 €

Four micro-ondes	62,40 €
Fourchette	1,04€
Gobelet gradué	1,50 €
Grille barbecue	31,95 €
Housse BZ	74,26 €
Jeux de pieds	29,99 €
Matelas	188,50 €
Oreiller	13,14 €
Ouvre boîte	1,08 €
Passoire	1,74 €
Pelle + balayette	1,56 €
Planche à découper	3,24 €
Plat à four pyrex	4,42 €
Plat creux arco blanc	3,96 €
Plat ovale 31cm	4,18 €
Plat ovale inox	4,98 €
Plateau repas	5,94 €
Poêle	22,20 €
Pomme de douche	6,00 €
Porte freezer	31,69 €
Pressing couette 140	24,70 €
Pressing couette 90	19,10 €
Pressing housse BZ	27,80 €
Pressing oreiller	7,85 €
Rallonge noire	50,00 €
Rénove matelas 140	5,88 €
Renove matelas 90	4,50 €
Saladier 28 cm	3,78 €
Saladier arco blanc	4,08 €
Seau	2,46 €
Séchoir à linge	20,28 €
Sommier à lattes	89,99 €
Sous-tasse	1,50 €
Spatule bois	1,38 €
Spatule nylon	1,26 €
Table salon de jardin	35,88 €
Tasse à café	1,38 €
Télécommande Philips	16,50 €
Téléviseur Philips	159,88 €
Tire-bouchon	4,74 €
Verre pyrex	0,70€
Verre whisky	1,14€
Vitrage haut porte	117,90 €
Vitre porte	49,50 €
Forfait ménage (caution)	50,00 €
Forfait dégradations (caution)	200,00 €



LOCATION DES SALLES MUNICIPALES MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET MATÉRIELS

Régisseur : Violette ZEDDE - Service culturel
MAIRIE DU TRÉPORT
Rue François Mitterrand - CS 70001
76470 LE TRÉPORT
Tél. : 02.35.50.55.35 - Courriel : culturel@ville-le-treport.fr

TARIFS

Salle Serge Reggiani	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TRÉPORT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TRÉPORT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)			Arrhes (2)	Cautions (3)
	Journée						326,00 €	474,00 €		
	Week-end						479,00 €	581,00 €		
	Semaine* (du lundi midi au vendredi midi)			102,00 €		102,00 €		102,00 €	102,00 €	61,00 € 209,00 €
*La mise à disposition à la semaine est possible dans le seul cadre d'une vente-échange										
Gymnase Léo Lagrange**				Gratuit	102,00 €	Gratuit		Gratuit		61,00 € 209,00 €
avenue des Canadiens	** Uniquement mis à disposition de façon strictement jumelée avec la salle Reggiani, et dans le cas où la seule capacité d'accueil de la salle ne suffit pas à l'organisation de l'événement. A noter que des brocantes peuvent être organisées, dans la salle Reggiani et dans le gymnase Léo Lagrange, selon disponibilités, durant la période du 1er octobre au 31 mars.									

Salle Polyvalente	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TRÉPORT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TRÉPORT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)			Arrhes (2)	Cautions (3)
	Journée	189,00 €	286,00 €				189,00 €	286,00 €		
	Deux jours	326,00 €	439,00 €				326,00 €	439,00 €		
	Semaine (du lundi midi au vendredi midi)			102,00 €		102,00 €		102,00 €	102,00 €	61,00 € 209,00 €

Salle de la plaine d'Arfon	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TRÉPORT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TRÉPORT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)			Arrhes (2)	Cautions (3)
	Journée	102,00 €	219,00 €				102,00 €	219,00 €		
	Week-end	163,00 €	296,00 €				163,00 €	296,00 €		
	Exposition avec vente / week-end		117,00 €				117,00 €	143,00 €		
	Exposition avec vente / semaine		189,00 €				189,00 €	219,00 €		
	Exposition sans vente		Gratuit				Gratuit			
esplanade Louis Aragon					51,00 €				51,00 €	61,00 € 209,00 €

Salle de la Batterie	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TRÉPORT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TRÉPORT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)			Arrhes (2)	Cautions (3)
	Journée	102,00 €	219,00 €				102,00 €	219,00 €		
	Week-end	163,00 €	296,00 €				163,00 €	296,00 €		
	Semaine						306,00 €	310,00 €		
place de la Batterie					51,00 €				51,00 €	61,00 € 209,00 €

p e t i t i n i c s a l l a l i e r e d u	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TREPONT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TREPONT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)	Gratuité accordée pour arbres de Noël et remises de médaille. A défaut, tarification à la journée, au week-end ou à la semaine, le cas échéant		Arrhes (2)	Cautions (3)
gare haute	Exposition avec vente / week-end		56,00 €	Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	31,00 €	56,00 €	56,00 €	31,00 €	61,00 € 209,00 €	
	Exposition avec vente / semaine		92,00 €							92,00 €
	Exposition sans vente		Gratuit							Gratuit

S a l l e d e C M S r é u n i o n	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TREPONT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TREPONT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)	Gratuité accordée pour arbres de Noël et remises de médaille. A défaut, tarification à la journée, au week-end ou à la semaine, le cas échéant		Arrhes (2)	Cautions (3)
avenue des Canadiens	Journée			Gratuit	10,00 €	25,00 €	46,00 €	10,00 €		

S a l l e d e r é u n i o n	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TREPONT, ou à but social, humanitaire et patriotique			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TREPONT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)	Gratuité accordée pour arbres de Noël et remises de médaille. A défaut, tarification à la journée, au week-end ou à la semaine, le cas échéant		Arrhes (2)	Cautions (3)
esplanade basse	Journée			Gratuit	10,00 €	25,00 €	46,00 €	10,00 €		

S a l l e f o r m a t i o n	Mode de tarification	Habitant tréportais	Habitant hors commune	Associations dont le siège social est établi au TREPONT			Entreprises, CE dont le siège social est établi au TREPONT	Associations, organismes, entreprises et CE extérieurs, agences de spectacles	Sommes à verser à la réservation	
				Gratuité accordée pour les 2 premières occupations (1)	Frais d'annulation de réservation (en cas de gratuité)	Au-delà des 2 premières occupations (1)	Gratuité accordée pour arbres de Noël et remises de médaille. A défaut, tarification à la journée, au week-end ou à la semaine, le cas échéant		Arrhes (2)	Cautions (3)
Hôtel de ville	Journée			Gratuit	10,00 €	25,00 €	51,00 €	10,00 €		

(1) Les deux premières occupations, toutes salles confondues, s'entendent comme

- soit deux journées distinctes ;
- soit deux week-ends ;
- soit une journée et un week-end distincts ;
- soit de 4 à 7 jours consécutifs.

(2) Toute réservation de salle doit être confirmée par courrier, accompagnée du versement des arrhes. Ceux-ci ne sont pas restitués, en cas d'annulation de location, sauf cas de force majeure dûment justifié et faisant l'objet d'un certificat administratif de l'ordonnateur.

Les locations accordées à titre gratuit sont exemptées du versement d'arrhes. Néanmoins, toute annulation de réservation, dans le cas d'une gratuité accordée, sera facturée selon le barème tarifaire en vigueur de chaque salle municipale.

(3) Deux cautions sont à verser au moment de la réservation (sauf pour les salles de réunion et de formation) :

- 61 € (encaissés si l'état de propreté constaté nécessite l'intervention d'un agent municipal pour le nettoyage de la salle) ;
- 209 € (encaissés en cas de dégradations constatées et/ou selon le montant de la facture des travaux).

Pour toute location, une attestation d'assurance responsabilité civile est à fournir.